

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 28 avril 2026

Date de convocation :16/04/2026

Date d'affichage :16/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frank COCAIGN, Maire

**Présents :** L'ensemble des conseillers municipaux : Frank COCAIGN – Sophie AUTRET – Eric LE DUFF – Stéphanie DOUGUET – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO - Paul GOARANT - Olivier LE BIHAN – Vanessa MAILLET – Anaïs XAVIER – Julien LE BRUN – Jean-Michel BRIS - Natalia DELACOURCELLE — Lisa KERBRAT – André MILIN – Isabelle BLOCH – Sébastien LE LEZ – Aurélie RIOU — Jean-François SALAUN – Sylviane LETTY - Philippe BOREL – Laura MILIN – Jean-Claude LE BOULC'H – Sandra PAUGAM – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON-DE BIE – Georges LE STUM

à l'exception de : - - - -

**Procurations :**

Marlène ILHEU pour Jean-Michel BRIS (à partir de 19h30)

Sébastien LE LEZ pour Julien LE BRUN

Isabelle BLOCH a été élue secrétaire de séance.

### **3-3 : Demande de subvention Modernisation de la vidéoprotection « Appel à projet Sécurité 2026 » au Conseil Départemental et appel à projet FIPD 2026 de l'Etat**

La Commune de CLEDER souhaite moderniser ses équipements de vidéoprotection.

La Commune est équipée d'une quarantaine de caméras destinées à protéger les bâtiments publics. Depuis leur installation, les dégradations et incivilités ont fortement diminué.

Toutefois, il est constaté, depuis quelques années, une recrudescence des comportements délictuels aux heures nocturnes.

Les caméras en place, d'une technologie un peu datée, ne permettent pas d'identifier les personnes, ou les véhicules, dans l'obscurité. Au visionnage, seules des silhouettes apparaissent, qu'il s'agisse de personnes ou de véhicules.

Face à cette nouvelle problématique, un devis a été sollicité auprès de la Société VOLTSTAGE qui équipe déjà la Commune.

Le projet consiste à déployer des caméras plus performantes permettant d'identifier les auteurs de faits nocturnes, en cas de réquisition de la Gendarmerie.

Le projet vise le remplacement prioritaire des caméras positionnées pour les bâtiments communaux de l'hyper-centre ville. Il vise aussi le déploiement de nouvelles caméras.



La proposition financière reçue s'élève à 14 930,00 € HT (soit 17 916,00 € TTC).  
 Il est proposé de solliciter les différents financements possibles :  
 -une aide du Département au titre de l'« appel à projet sécurité 2026 »,  
 -ainsi qu'une aide de l'Etat au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

#### Plan de financement:

coût HT	Financement sollicité
-Equipements vidéoprotection : <b>14 930 €</b>	-Département / Etat : 7 400 €
	-Part communale sur HT : 7 530 €
	total HT : <b>14 930 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite les aides suivantes :  
 -une aide du Département au titre de l'« appel à projet sécurité 2026 »,  
 -ainsi qu'une aide de l'Etat au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).



Fait à CLEDER, le 05/05/ 2026  
 Pour extrait certifié conforme

Frank COCAIGN  
 Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir  
 devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois  
 à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

